

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022

DECISION N°2022 / 134 / LIGNE THT PETIT-CAUX-AMIENS / 2

CREATION D'UNE LIGNE TRES HAUTE TENSION DE PETIT-CAUX A AMIENS (76, 80)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et le 2° de l'article L.121-9,
- vu le courrier de saisine du 15 juin 2022 de Mme Delphine PORFIRIO, représentant RTE, relatif au projet de renforcement du réseau de 400.00 Volts de PETIT-CAUX à AMIENS,
- vu la décision n° 2022 / 85/ LIGNE THT PETIT-CAUX-AMIENS / 1 du 27 juillet 2022 désignant Mmes Priscilla CASSEZ et Marie-Claire EUSTACHE garantes de la concertation préalable sur le projet de renforcement du réseau de 400.00 Volts de PETIT-CAUX à AMIENS,

après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation.

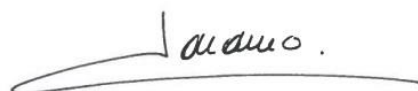
Article 2 : Les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage sont validées.

Article 3 : M. Christophe BACHOLLE est désigné garant de la concertation préalable sur ce projet, en complément de Mmes Priscilla CASSEZ et Marie-Claire EUSTACHE, précédemment désignées.

Article 4 : La concertation se déroulera du 23 novembre 2022 au 17 février 2023.

Article 5 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO